



Rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme africain de statistiques du genre

I. Introduction

1. Depuis une dizaine d'années, le développement des statistiques du genre occupe un rang de priorité des plus élevés dans le programme de développement de la statistique en Afrique. Des institutions panafricaines et des organismes internationaux travaillant dans le domaine de la statistique se sont beaucoup investis pour renforcer les capacités en matière de statistiques du genre et pour améliorer la disponibilité et l'utilisation de celles-ci. Ils ont ainsi contribué à sensibiliser les statisticiens africains aux questions et aux préoccupations liées au genre, ainsi qu'à la nécessité d'intégrer ces questions et préoccupations dans les systèmes nationaux de statistique. Ils ont par conséquent permis des avancées dans le domaine des statistiques du genre aux niveaux tant régional que national. Leur objectif était par ailleurs de renforcer les capacités statistiques nationales en vue d'améliorer la collecte, la compilation, la diffusion et l'utilisation de données actualisées, comparables et fiables sur le genre, ainsi que de promouvoir l'échange de bonnes pratiques et de données d'expérience.

2. En dépit de ces progrès, les pays africains restent encore à la traîne pour ce qui est de produire et d'utiliser des statistiques du genre, car les efforts tendant à développer ces statistiques portaient principalement sur des projets, avaient en grande partie un caractère ponctuel et n'ont pas permis d'améliorer durablement la situation. En outre, ces efforts étaient en général mal coordonnés et se traduisaient de ce fait par des doubles emplois. La conséquence en est qu'à ce jour très peu de pays africains ont pu atteindre leurs objectifs en matière d'intégration du genre dans les statistiques ; pour les autres, cela reste un défi.

3. Pour remédier à cette situation, le Groupe africain sur les statistiques du genre a mis au point un programme régional quinquennal dénommé Programme africain de statistiques du genre, dont l'objectif est d'améliorer la disponibilité en Afrique de statistiques du genre précises, de source nationale, régionale et internationale. C'est un programme global qui intègre toutes les activités concevables que devraient mener des organisations régionales, des organismes internationaux et d'autres institutions à l'échelle régionale. La

Commission africaine de statistique l'a approuvé à sa troisième session et a demandé au Groupe africain sur les statistiques du genre d'en coordonner la mise en œuvre et de rendre compte des progrès réalisés. À cet égard, un plan d'action de cinq ans (2012-2016) a été élaboré. Le présent rapport est un résumé des activités que mènent, conformément au plan d'action susmentionné, les institutions membres du Groupe pour la période 2014-2016.

II. Mise en œuvre du Programme africain de statistiques du genre

A. Partenariats et coordination au niveau régional

4. Le Groupe africain sur les statistiques du genre est chargé de coordonner la mise en œuvre du Programme africain de statistiques du genre. Ses institutions membres sont :

a) Les trois institutions panafricaines – la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Banque africaine de développement (BAD) et la Commission de l'Union africaine (CUA);

b) Des institutions spécialisées des Nations Unies et d'autres organismes internationaux, dont l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Fonds des Nations Unies pour la population, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation internationale du Travail, la Banque mondiale et l'Organisation pour la coopération et le développement économiques;

c) Des centres africains de formation statistique ;

d) Des communautés économiques régionales ;

e) Des États membres.

5. La CEA assure le secrétariat du Groupe.

1. Réunion du Groupe africain sur les statistiques du genre

6. La CEA, en sa qualité de secrétariat du Groupe, a organisé, en collaboration avec le Bureau national des statistiques du Kenya, une réunion du Groupe du 2 au 6 novembre 2016 à Nairobi.

7. Ont participé à la réunion des coordonnateurs des questions de genre venant des services nationaux de statistique de sept pays membres du Groupe (Afrique du Sud, Éthiopie, Ghana, Kenya, Ouganda, République centrafricaine et Soudan du Sud), des représentants de trois institutions de formation statistique (l'École nationale supérieure de statistique et d'économie appliquée (ENSEA) de Côte d'Ivoire, l'Institut africain de développement économique et de planification et l'École des cadres du système des Nations Unies) ainsi que des spécialistes internationaux des statistiques du genre. Des représentants du Fonds des Nations Unies pour la population, de l'OCDE et de la CEA (Centre africain pour la statistique et Centre africain pour le genre) y ont également pris part.

8. Les principaux objectifs de la réunion étaient les suivants :

a) Faire le point des progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités liées au Programme africain de statistiques du genre et décider de la voie à suivre;

- b) Examiner et valider le rapport sur les statistiques de genre en vue de la prochaine réunion de la Commission africaine de statistique;
- c) Examiner et valider le premier projet de manuel sur l'évaluation et le développement de statistiques du genre au niveau national, élaboré par la CEA;
- d) Présenter aux membres du Groupe un ensemble d'outils didactiques en ligne sur les statistiques du genre, élaboré par la CEA et l'École des cadres du système des Nations Unies;
- e) Débattre de questions institutionnelles ;
- f) Définir la voie à suivre.

2. Mise au point du Programme africain de statistiques du genre (2017-2021)

9. Lors de sa réunion de novembre 2015 à Nairobi, le Groupe a indiqué qu'il fallait relever les défis découlant de l'adoption de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il a, à cet égard, préconisé de conformer le futur Programme africain de statistiques du genre aux nouvelles exigences des indicateurs de genre inscrits dans les objectifs de développement durable, en particulier celles relatives au suivi, étant donné qu'il n'existe pas de données de référence pour plusieurs des objectifs¹. Il a également recommandé d'aligner le nouveau Programme sur la liste des principaux indicateurs de genre et de veiller à ce que le futur Programme aborde les problèmes relevés dans celui de 2012-2016.

10. Le Programme 2012-2016 arrivant à terme le 31 décembre 2016, la CEA, en qualité de secrétariat du Groupe, travaille sur le projet de programme 2017-2021, qui comprend un plan d'action quinquennal (2017-2021) et un ensemble de stratégies définies pour atteindre les objectifs. Ces stratégies comportent les activités suivantes :

- a) Renforcement des capacités et recherche ;
- b) Rapports, archivage et diffusion ;
- c) Plaidoyer et communication portant sur les statistiques du genre aux niveaux national et régional.

11. Le projet de programme précise également le mécanisme institutionnel qu'il est proposé d'adopter pour sa mise en œuvre, ainsi que pour son suivi et son évaluation. Comme l'a recommandé le Groupe, le projet de document prend en compte les exigences relatives aux données et statistiques du genre découlant de l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, s'agissant en particulier des exigences méthodologiques, ainsi que des cadres politique, juridique et institutionnel d'appui.

12. Le projet de document s'appuie sur le travail méthodologique en cours dans le cadre du Programme mondial de statistiques ventilées par sexe en vue de produire des connaissances substantielles sur l'intégration du genre dans les systèmes nationaux de statistique. Le nouveau Programme sera guidé par le travail entrepris au niveau mondial sur les normes, les concepts et les méthodes. Le projet de programme a été envoyé aux institutions membres du Groupe pour examen et observations.

13. En outre, l'élaboration et la mise en œuvre du Programme s'inscrivent dans les efforts entrepris actuellement au niveau continental en vue de la mise en œuvre de la Stratégie sur l'harmonisation des statistiques en Afrique.

¹« Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », septembre 2015 (par. 57), <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N15/291/90/PDF/N1529190.pdf?OpenElement>

3. Mémorandum d'accord signé entre la Banque africaine de développement et ONU-Femmes

14. Dans le cadre de ce mémorandum, la Banque africaine de développement (BAD) et ONU-Femmes sont censées collaborer pour accélérer l'autonomisation économique des femmes dans les chaînes de valeur agricoles mondiales, appuyer et équiper les pays membres régionaux de la BAD dans leurs activités relatives à l'eau et à l'assainissement, renforcer l'inclusion financière des femmes, compiler des données et des statistiques du genre à l'intention des pays membres régionaux et établir conjointement des monographies nationales sur le genre.

15. À cet égard, les deux institutions réalisent une étude sur le genre et la mesure de la pauvreté aux Comores et établissent une note de pays conjointe sur le genre au Kenya. Dans le contexte du nouveau cadre d'évaluation des résultats de la BAD, elles travaillent à l'harmonisation des indicateurs des objectifs de développement durable avec ceux des « Cinq grandes priorités² » de la Banque.

16. Aux Comores, le service national de statistique (Institut national de la statistique et des études démographiques (INSEED)) a demandé des outils statistiques actualisés pour évaluer la mise en œuvre et la réalisation des objectifs de développement durable. Aucune analyse de la pauvreté tenant compte du genre n'a été auparavant entreprise aux Comores, malgré la disponibilité des données de l'enquête 1-2-3 financée par la BAD en 2014-2015. Une approche multidimensionnelle de la pauvreté fondée sur le genre est indispensable à la réalisation d'une étude socioéconomique axée sur trois dimensions analytiques, à savoir la pauvreté monétaire, les disparités entre les sexes et les indicateurs d'accès aux biens essentiels.

17. La BAD et ONU-Femmes fournissent une assistance technique à l'exécution de cette étude. Leur apport consistera à développer et à renforcer la capacité institutionnelle de l'INSEED afin d'améliorer le diagnostic et la mesure de la pauvreté en fonction du genre. Un projet de rapport à cet égard est en cours d'élaboration.

18. La BAD et ONU-Femmes établissent également une note de pays sur le genre au Kenya, qui permettra aux deux institutions d'actualiser leurs opérations relatives aux statistiques du genre. Plus spécifiquement, la note comprendra une analyse des secteurs et des questions de genre qui présentent de l'importance pour le programme de la Banque au Kenya et pourraient influencer sur le développement économique et social du pays. Elle fournira également au Kenya et à la Banque des données fiables ventilées par sexe qui pourront être traitées et intégrées à tous les niveaux des interventions de la Banque et exploitées par d'autres partenaires de développement. Ce travail se poursuit.

B. Renforcement des capacités et recherche

1. Ensemble d'outils de formation en ligne sur les statistiques du genre

19. En application des recommandations de la deuxième session de la Commission africaine de statistique, la CEA a, en 2012, élaboré un ensemble d'outils didactiques sur les statistiques du genre, qui rassemble des connaissances et des orientations contenues dans divers guides et manuels existants et conçues pour faciliter l'intégration du genre dans tous les volets des programmes nationaux de développement de la statistique. L'ensemble

² Les cinq « grandes priorités » de la BAD sont : 1) Éclairer l'Afrique et lui fournir de l'électricité, 2) Nourrir l'Afrique, 3) Industrialiser l'Afrique, 4) Intégrer l'Afrique; et 5) Améliorer la qualité de vie des Africains.

d'outils, qui s'adresse aux formateurs, donne également un bref aperçu des problèmes liés aux études individuelles et de groupe, ainsi qu'à la formation ad hoc et institutionnalisée.

20. Afin d'assurer la diffusion la plus large possible de cet ensemble d'outils auprès des utilisateurs et des producteurs de statistiques du genre, la CEA l'a converti en cours de formation en ligne présenté de façon conviviale et interactive. Cette version en ligne mise au point par la CEA en collaboration avec l'École des cadres du système des Nations Unies devrait permettre de renforcer le réseau des praticiens s'intéressant au développement des statistiques du genre au niveau des pays et promouvoir la création de capacités et la formation continue des producteurs et des utilisateurs de ces statistiques.

21. Les objectifs spécifiques du projet étaient les suivants :

- a) Systématiser la formation en statistiques du genre sur l'ensemble du continent africain ;
- b) Accroître les possibilités d'apprentissage dans le domaine des statistiques du genre ;
- c) Renforcer les capacités et améliorer les connaissances en matière d'intégration du genre dans les programmes nationaux de développement de la statistique.

22. Les résultats suivants ont été obtenus dans le développement de la panoplie d'outils en ligne:

- a) Mise à disposition, dans le domaine des statistiques du genre, de nouvelles connaissances et de nouveaux outils d'apprentissage personnalisés et adaptés au public africain;
- b) Déploiement d'un portail consacré à l'apprentissage en ligne pour diffuser ces outils et permettre la collaboration entre les membres des principaux réseaux professionnels;
- c) Création de modules d'apprentissage en ligne et intégration de ces modules dans un cours, parallèlement à d'autres importantes fonctionnalités (comme la certification et l'évaluation);
- d) Installation d'un système consacré à la gestion de l'apprentissage. Basé sur Moodle et hébergé par les serveurs de l'École des cadres du système des Nations Unies, le système sert à diffuser des contenus pédagogiques;
- e) La plate-forme sera administrée par l'École des cadres du système des Nations Unies jusqu'à la fin de 2016, afin d'assurer un transfert harmonieux et transparent;
- f) Création d'un sous-domaine (<http://uneca.unssc.org>) intégré au système de noms de domaine de l'École des cadres du système des Nations Unies et consacré à cette activité. Le sous-domaine restera opérationnel jusqu'à ce que les activités soient transférées à la CEA.

23. Parmi les principaux résultats du projet figure la création de quatre modules sur les statistiques du genre, qui sont :

- a) Module 1: Introduction aux statistiques du genre ;
- b) Module 2: Planification pour les statistiques du genre ;
- c) Module 3: Production de statistiques du genre ;
- d) Module 4: Diffusion et utilisation des statistiques du genre en tant qu'outil de changement.

24. La version anglaise de l'ensemble d'outils de formation en ligne est disponible et opérationnelle. La version française, en cours d'élaboration, le sera vers la fin 2016. Elle a été présentée à une réunion du Groupe tenue à Nairobi en 2015 afin de recueillir les observations des participants. Elle a également été présentée à une réunion consultative de la BAD avec la Commission de l'Union africaine, la CEA et les communautés économiques régionales. À l'issue de cette présentation, les participants à la réunion ont proposé d'organiser, en novembre 2016, un stage de formation à l'intention des services nationaux de statistique et des départements chargés des questions de genre dans les communautés économiques régionales. Il a été aussi proposé de former une équipe de formateurs venant des communautés économiques régionales, de la Commission de l'Union africaine, de la CEA et de la BAD, qui apportera aux communautés économiques régionales un appui technique direct leur permettant de disposer d'une réserve de formateurs sur les statistiques du genre.

25. Le lien et des informations pour accéder à l'ensemble d'outils ont été publiés sur le site Web de la CEA et communiqués à tous les chefs des services nationaux de statistique, auxquels il a été demandé de publier le lien sur leur propre site Web et d'organiser des ateliers et des séminaires de formation pour les principaux acteurs et médias.

2. Ensemble d'outils concernant les statistiques du genre sur les femmes et le commerce informel transfrontalier en Afrique

26. La CEA a mis au point une panoplie d'outils pour aider les pays africains à recueillir, à analyser et à présenter des statistiques sur les femmes et le commerce informel transfrontalier en Afrique. La panoplie a été examinée à une réunion d'experts tenue à Lusaka en août 2014 et sa version définitive a été établie en 2015.

3. Manuel sur les évaluations et les statistiques du genre au niveau national

27. La CEA a mis au point un manuel sur l'élaboration et l'évaluation de programmes de statistiques du genre au niveau national, qui vise à offrir aux pays des orientations sur l'élaboration et la mise en œuvre de tels programmes. Le manuel, dont l'ébauche de projet a été passée en revue à la réunion du Groupe tenue à Nairobi en novembre 2015, est en cours d'examen.

4. L'initiative phare d'ONU-Femmes « Faire en sorte que chaque femme et chaque fille compte »

28. En 2015, ONU-Femmes a beaucoup apporté au débat sur le cadre d'indicateurs pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030, aussi bien dans le cadre du Groupe d'experts interinstitutions sur les statistiques du genre que par son document directif intitulé « *Monitoring Gender Equality and the Empowerment of Women and Girls in the 2030 Agenda for Sustainable Development: Opportunities and Challenges* ».

29. Afin d'améliorer les statistiques et données tenant compte du genre, ONU-Femmes a mis au point et élevé au rang de priorité son initiative phare intitulée « Faire en sorte que chaque femme et chaque fille compte ». Cette initiative vise à introduire un changement radical dans la mise à disposition, l'accessibilité et l'utilisation des données et statistiques concernant les aspects clefs de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Il y est envisagé un programme de travail pluriannuel et multinational qui est soutenu par des activités mondiales et régionales et qui relie le travail normatif et technique sur les statistiques du genre mené au niveau mondial à celui accompli au niveau national grâce aux trois activités interdépendantes ci-après (voir le document de programme pour plus de détails) :

a) Mettre en place un cadre d'appui politique et institutionnel pour l'adaptation et le suivi effectif des objectifs de développement durable;

b) Accroître la qualité, la comparabilité et la régularité des statistiques du genre afin de combler les lacunes de données au niveau national et de respecter les engagements en matière d'établissement de rapports au titre des objectifs de développement durable;

c) Veiller à ce que les utilisateurs dans l'administration publique, la société civile, les milieux universitaires et le secteur privé aient accès aux statistiques du genre afin de susciter une demande suffisante pour leur production.

30. L'initiative phare relative aux statistiques du genre sera mise en œuvre initialement entre 2016 et 2020. Pour les cinq années à venir, les modalités de mise en œuvre et les activités proposées comprendront :

a) Des partenariats au niveau des pays: dans le cadre de cette initiative pilote, ONU-Femmes, en étroite collaboration avec les services nationaux de statistique et en coordination avec d'autres organismes internationaux et tous les acteurs concernés, sélectionnera entre 10 et 12 pays en développement qui serviront de pionniers, dans lesquels des projets nationaux conjoints seront mis en place. Il s'agit principalement de fournir aux pays un appui technique pour améliorer la production de statistiques du genre dans tous les domaines des objectifs de développement durable. Ces projets permettront de faire avancer des volets propres à l'initiative phare en tenant compte de la situation, des priorités, des capacités statistiques et des ressources financières des pays, de même qu'ils serviront à mettre en évidence des démarches particulières qui fonctionnent dans tel ou tel contexte. Sont également prévus dans les projets: un appui technique à l'élaboration de plans pour le suivi régulier des objectifs de développement durable et à l'adaptation aux contextes nationaux des indicateurs de ces objectifs qui ont trait au genre; le renforcement des capacités des services nationaux de statistique pour améliorer la production de données; un appui à la création de mécanismes nationaux de coordination des activités relatives aux statistiques du genre et une aide à la tenue de dialogues réguliers entre utilisateurs et producteurs. Les leçons tirées de ces projets à l'issue d'une évaluation approfondie permettront d'étendre cette démarche à un plus grand nombre de pays;

b) Des projets d'appui technique régionaux: au niveau régional, des projets d'appui technique seront élaborés, dont le double objectif sera de fournir un appui technique direct aux pays pionniers de la région et de collaborer étroitement avec chacune des commissions régionales, les banques régionales de développement et d'autres organismes compétents pour promouvoir et appuyer les plans nationaux d'adaptation et de suivi des objectifs de développement durable. Dans le cadre d'une coopération régionale, ces projets comprendront aussi des activités régulières de plaidoyer en faveur de la suppression des obstacles à la production régulière de statistiques du genre ainsi que de promotion tant de la coopération Sud-Sud que du partage des meilleures pratiques. Des partenariats seront également instaurés avec d'autres acteurs, notamment des organisations de la société civile, pour soutenir les progrès accomplis dans le domaine des statistiques du genre et pour assurer la coordination de tous les plans et activités dans ce domaine;

c) Un projet mondial d'appui à la formulation de politiques: ce projet a pour objet de superviser la mise en œuvre de toutes les activités relevant de l'initiative phare et d'assurer la liaison entre les travaux normatifs et techniques sur les statistiques du genre aux niveaux mondial, régional et national, le but étant d'accroître la disponibilité des données et de conduire l'innovation dans l'élaboration de méthodes et de normes à utiliser par les

pays. Grâce à la production régulière de données mondiales qui font autorité et au suivi périodique des indicateurs des objectifs de développement durable qui se rapportent au genre, le projet jouera un rôle de premier plan dans la réalisation de l'objectif d'ensemble de cette initiative, qui est de faire en sorte que les statistiques du genre servent à éclairer l'élaboration des politiques et à renforcer l'obligation redditionnelle dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Ce suivi périodique assurera également le lien nécessaire entre les mécanismes intergouvernementaux et les activités au niveau des pays et des régions. Les partenariats stratégiques avec les gouvernements, les organisations de la société civile et les institutions universitaires permettront, grâce notamment à l'organisation de manifestations politiques de haut niveau, de mener des plaidoyers à l'échelle mondiale pour la reconnaissance de l'importance prioritaire qui, dans le programme politique, s'attache à l'utilisation des statistiques du genre dans l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles.

C. Recherche thématique et méthodologique sur les questions de genre

31. La présente section concerne le travail méthodologique sur la mesure, la collecte et l'analyse de données du genre effectué par les institutions membres du Groupe, dont des institutions de recherche et des organisations régionales et internationales.

1. Initiative « Faits et données concernant l'égalité des sexes » et ses activités en Afrique

32. Travaillant avec des partenaires, ONU-Femmes a continué d'appuyer les activités relatives aux statistiques du genre dans la région et d'en souligner l'importance dans l'élaboration des politiques. L'initiative « Faits et données concernant l'égalité des sexes », mise en œuvre par ONU-Femmes, la Division de statistique de l'ONU et d'autres partenaires, a servi à la mise au point d'indicateurs de genre comparables.

33. Durant la période considérée dans le présent rapport, l'initiative a contribué à l'amélioration de la plate-forme internationale en ligne destinée à vulgariser l'emploi des indicateurs de genre en matière de santé, d'éducation et d'emploi dans la formulation de politiques fondées sur des faits concrets. Les données et métadonnées sont conservées par la Division de statistique de l'ONU et mises à jour en collaboration avec les organismes des Nations Unies concernés. En 2014, l'initiative, en collaboration avec le Bureau de statistique ougandais et l'équipe de la Banque mondiale en charge de l'Étude de la mesure des niveaux de vie, a mené une enquête méthodologique expérimentale sur la mesure du patrimoine dans une perspective sexospécifique. Une analyse détaillée des résultats de l'enquête a été faite en 2015, dont les conclusions ont permis d'étayer les instruments d'enquête mis à l'essai la même année.

2. Mise à l'essai de l'indice Institutions sociales et égalité homme-femme dans certains pays

34. Le Centre de développement de l'OCDE, appuyé par l'Agence autrichienne pour le développement et en partenariat avec le Bureau ougandais de statistique, a lancé en Ouganda, en 2013, la première étude pilote de pays de l'indice Institutions sociales et égalité homme-femme (ISE). L'étude, qui a adapté la méthode globale de l'ISE à l'échelon infranational, décrit les institutions sociales discriminatoires sur l'ensemble des 112 districts de l'Ouganda dans le cadre d'une enquête représentative à l'échelle nationale. Elle a été achevée en mai 2015.

35. En juillet 2015, la deuxième étude de pays relative à l'indice Institutions sociales et égalité homme-femme à l'échelle nationale a été lancée au Burkina Faso en partenariat avec le ministère chargé de l'égalité des sexes dans le pays et de son service national de statistique (Institut national de la statistique et de la démographie (INSD)) et avec l'appui de la Coopération autrichienne pour le développement. L'étude, qui durera deux ans environ, comprendra une enquête représentative au niveau national (4 003 foyers concernés et plus de 2 000 personnes des deux sexes interrogées).

36. La troisième édition de l'étude relative à l'indice Institutions sociales et égalité homme-femme avait été engagée en 2014. Elle couvrait l'ensemble des pays africains (répartis en pays d'Afrique du Nord et pays d'Afrique subsaharienne). Le rapport régional sur l'indice Institutions sociales et égalité homme-femme pour l'Afrique offre une analyse approfondie des résultats de l'indice pour l'Afrique subsaharienne. Le rapport, qui sera lancé officiellement au Burkina Faso les 10 et 11 novembre 2016, contient des contributions de la Commission de l'Union africaine et du bureau d'ONU-Femmes en Ouganda, ainsi que celles d'organisations non gouvernementales intervenant en Afrique.

37. Les données et l'analyse concernant l'indice Institutions sociales et égalité homme-femme figurent aux rapports annuels de l'OCDE sur les perspectives économiques en Afrique. En 2016, pour la première fois, les données relatives à l'indice ont été incluses dans les annexes statistiques de ces rapports.

38. En outre, la BAD, en partenariat avec le Centre de développement de l'OCDE et le service national de statistique du Burkina Faso, a lancé l'indice Institutions sociales et égalité homme-femme au Burkina Faso en mai 2016 en vue de renforcer le processus d'élaboration de politiques nationales de lutte contre les principales causes des inégalités des sexes. L'indice ISE du Burkina Faso fournira aux responsables politiques, à la société civile et à la communauté de développement une base de données complète sur les institutions sociales discriminatoires au niveau infranational (rapport de la BAD sur les activités relatives aux statistiques du genre menées dans le cadre du Programme africain sur les statistiques du genre, 2016).

39. Pour la première fois, les lois (formelles et informelles), les attitudes, les normes et les pratiques discriminatoires seront enregistrées et quantifiées dans les différentes régions du pays, mettant ainsi en lumière les effets de la discrimination sur les inégalités entre les sexes, la pauvreté et la marginalisation des femmes. L'étude est en cours.

3. Appui aux divers types d'enquête statistique sur le genre

a) Appui aux enquêtes sur les statistiques du genre

40. ONU-Femmes et la BAD aident les pays africains à intégrer des modules liés au genre dans leurs enquêtes sur le budget des ménages. Les deux institutions ont facilité la prise en compte du genre dans les enquêtes de ce type réalisées aux Comores et au Soudan en 2014. Elles ont à cette occasion organisé des stages de formation et plusieurs réunions de travail dans les deux pays, en vue de modifier les attitudes envers la production et l'utilisation de statistiques du genre, de souligner l'importance de l'intégration du genre dans le développement et la croissance socioéconomiques, de promouvoir l'appropriation nationale, de renforcer les capacités techniques et d'affiner la conception des enquêtes sur le budget des ménages. Elles ont également facilité l'intégration du genre dans l'enquête nationale sur le budget des ménages en 2015 au Soudan (en collaboration avec la BAD et le Bureau central de statistique).

b) Études sur les budgets-temps de la CEA

41. En 2012, la CEA a publié un rapport intitulé « Enquêtes sur les budgets-temps en Afrique : évaluation et recommandations d'action » dans lequel est évalué l'état de la mise en œuvre des enquêtes sur les budgets-temps en Afrique depuis l'adoption du Programme d'action de Beijing en 1995. Outre un examen de la mesure dans laquelle les statistiques du budget-temps ont été utilisées pour estimer et comprendre le travail non rémunéré et éclairer la formulation, le suivi et l'évaluation des politiques tenant compte du genre, le rapport contient une description des problèmes rencontrés par les pays dans la réalisation de ces enquêtes et une série de recommandations. Depuis l'adoption du Programme d'action de Beijing, au moins 38 enquêtes ont été menées dans 30 pays africains, dont 27 par des bureaux nationaux de statistique et 11 par des chercheurs ou des organisations privées sous forme d'enquêtes ponctuelles. Suivant leur objectif et les contraintes de coût, ces enquêtes ont adopté différents modes opératoires, différentes méthodes de collecte de données et différentes classifications des activités à prendre en compte dans les statistiques du budget-temps. En dépit de ces problèmes méthodologiques, le rapport conclut que le schéma de travail dans les pays africains qui ont entrepris des enquêtes sur l'emploi du temps est fortement différencié selon le sexe, les hommes ayant tendance à consacrer davantage de temps que les femmes à la production destinée au marché, alors que les femmes tendent à consacrer plus de temps que les hommes à la production domestique non rémunérée. Par ailleurs les femmes travaillent plus longtemps que les hommes – le travail total étant défini comme la somme du travail réalisé en échange d'une rémunération et de la production domestique.

42. Toutefois, le rapport constate qu'en dépit de leur valeur, les enquêtes sur les budgets-temps n'ont pas encore été institutionnalisées dans les systèmes nationaux de statistique des pays africains, certains pays n'ayant jamais entrepris de telles enquêtes et, pour ceux qui l'ont fait, les résultats n'étant pas utilisés dans les rapports nationaux ou pour étayer le processus d'élaboration des politiques. Le rapport recommande aux pays africains d'effectuer régulièrement des enquêtes sur les budgets-temps assorties d'objectifs qui tiennent compte des priorités nationales et de se servir des statistiques du budget-temps pour concevoir, mettre en œuvre et évaluer les plans et stratégies nationaux de développement. Les organisations régionales et internationales devraient aider les États membres en leur fournissant une assistance financière et technique pour produire, analyser, utiliser et diffuser des statistiques du budget-temps de qualité, ainsi que pour faciliter le partage d'information et de pratiques optimales entre les pays, cependant que les chercheurs devraient continuer de collecter et d'utiliser ces statistiques pour influencer les débats sur les politiques. En outre, les organisations non gouvernementales devraient encourager les pays africains à entreprendre des enquêtes sur les budgets-temps et à utiliser des statistiques du budget-temps pour éclairer le processus d'élaboration des politiques et, en collaboration avec les organisations de médias, à redoubler d'efforts pour vulgariser les résultats de ces enquêtes et accroître l'usage des statistiques qui en sont issues dans les débats sur les politiques.

4. Appui aux études sur les statistiques du genre

43. ONU-Femmes a également entrepris de nombreuses études sur les différentes questions de genre en Afrique, notamment à l'échelle des pays. C'est ainsi qu'elle a, en Éthiopie, aidé à l'élaboration d'un profil de l'égalité entre les sexes en 2014 et prévoit de mettre au point un profil plus complet avec l'appui d'autres partenaires. Au Rwanda, elle a appuyé la réalisation du Rapport national sur les statistiques du genre (2014), rapport qui contient la liste complète des principaux indicateurs de genre.

44. La CEA a établi en 2013, en partenariat avec ONU-Femmes, le troisième *Rapport sur les femmes en Afrique*, qui traite du coût socioéconomique de la violence à l'égard des femmes en Afrique. L'objet du rapport était de fournir aux États membres des statistiques et des connaissances de base sur l'ampleur du problème de la violence à l'égard des femmes et ses conséquences néfastes sur le développement socioéconomique, afin de faciliter l'adoption de mesures et de programmes appropriés pour y faire face. Sont estimés dans le rapport les coûts socioéconomiques de la violence contre les femmes en Afrique au moyen d'études spécifiques et détaillées portant sur sept pays : Burkina Faso, Cameroun, Libéria, Malawi, Maroc, Mozambique et Ouganda. Des données ont également été recueillies par l'intermédiaire de questionnaires envoyés aux États membres, questionnaires auxquels 25 pays ont répondu. Le projet de rapport a été examiné à une réunion d'experts tenue en septembre 2013, à laquelle ont participé, outre des experts choisis, 52 représentants des sept pays couverts par l'étude, de la Commission de l'Union africaine, d'universités, d'organisations non gouvernementales, de l'Organisation internationale du Travail, du Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et d'ONU-Femmes. Du fait que peu d'études sur la violence à l'égard des femmes ont été menées dans des pays africains, le rapport a été salué comme étant arrivé à point nommé et revêtant une importance cruciale, dans la mesure où il permettait de combler le manque de connaissances qui limitait drastiquement l'action politique. L'étude fait état de coûts socioéconomiques indicatifs de la violence à l'égard des femmes allant de 0,03% à 1,7% du produit intérieur brut des pays étudiés.

D. Rapports, archivage et diffusion

1. Le Cadre de l'indicateur des inégalités entre les sexes en Afrique

45. Pour faire face aux contraintes liées aux données du genre, la CEA a élaboré, en 2004, l'Indicateur du développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA), indice composite dont le principal objectif est de servir pour les pays africains d'outil précis de responsabilité vis-à-vis de l'égalité entre les sexes et de permettre à ces pays de respecter leur engagement et d'évaluer leurs progrès. En 2015, la BAD a lancé son Indice de l'égalité des genres en Afrique, avec un objectif similaire.

46. À la demande des États membres, les deux institutions ont engagé un processus d'élaboration d'un indicateur mixte sur l'égalité entre les sexes, faisant le point des avantages comparatifs des deux indicateurs. Le fait d'avoir un indicateur unique en Afrique créera une synergie stratégique, en permettant d'éviter les doubles emplois et le gaspillage des ressources, tout en favorisant des interventions collectives ciblées. À cet égard, les deux institutions ont commencé à travailler ensemble à la production de l'indicateur conjoint de l'égalité des sexes en Afrique, dont la première publication est prévue en 2017.

47. À ce jour, un projet de cadre a été élaboré par la BAD et la CEA et cinq pays ont été sélectionnés pour expérimenter le nouvel indicateur.

a) L'Indice de l'égalité des genres en Afrique

48. Pour aider les pays africains à mesurer leurs progrès en matière d'égalité entre les sexes, à évaluer les insuffisances restantes et à tracer la voie à suivre pour remédier à ces insuffisances, la BAD a mis au point l'Indice de l'égalité du genre. Cet indice combine à la fois des résultats différenciés par sexe et des données sur les institutions sociales qui expliquent les disparités entre les sexes dans les pays, tout en tenant compte, outre les dimensions sociale et économique, de la dimension institutionnelle comme facteur de disparités entre les sexes. Il mesure les disparités entre les sexes dans l'accès

aux ressources et aux possibilités, ainsi que dans les lois et les institutions de chaque pays, davantage que le niveau réel des ressources et des possibilités disponibles dans ces pays. Il est ainsi indépendant des niveaux de développement des pays, en ce qu'il classe ces derniers en fonction des disparités entre les sexes et non des niveaux de développement. L'indice part du principe que les disparités entre les sexes dans l'accès aux ressources et aux possibilités sont directement liées aux lois et aux institutions des pays. La première édition du rapport a été publiée en 2015.

b) L'Indicateur du développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA)

49. L'IDISA a été créé par la CEA comme suite donnée à l'examen de Beijing+10 en 2004, lorsque, dans les rapports qu'ils ont présentés sur l'état de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing, de nombreux pays africains ont souligné l'inexistence de données adéquates pour rendre compte des réalisations et des lacunes en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. L'indice vise à aider les États membres à mesurer l'écart entre la situation des hommes et celle des femmes en Afrique et à évaluer les progrès réalisés par les gouvernements des pays africains dans la mise en œuvre de politiques visant à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles. L'IDISA comprend deux parties complémentaires: l'Indice de la condition de la femme (ICF) et le Tableau de bord de la promotion de la femme en Afrique (TBPFA). L'ICF rend compte des aspects quantifiables des relations entre les sexes, tandis que le TBPFA saisit les aspects qualitatifs concernant les résultats des politiques gouvernementales africaines en matière d'égalité entre les sexes et le respect par les États africains des engagements qu'ils ont pris à l'échelle régionale et internationale en faveur de cette égalité et de l'autonomisation des femmes. Depuis le lancement de l'IDISA en 2004, 36 pays l'ont déjà mis en œuvre ou sont en train de le faire.³L'Afrique du Sud établit actuellement la dernière version de son deuxième rapport sur l'IDISA. La CEA a lancé en 2016 la quatrième et dernière phase de l'IDISA qui, une fois achevée, portera le nombre de pays ayant mis en œuvre l'Indicateur à au moins 48.

2. Base de données, tableaux de bord et profils de statistiques du genre

50. Différentes institutions membres du Groupe africain sur les statistiques du genre ont mis au point des bases de données sur ces statistiques. L'Annuaire statistique pour l'Afrique, publié conjointement par la CEA, la BAD et la Commission de l'Union africaine, comprend désormais des données sur les indicateurs de genre. La BAD a créé trois bases de données régionales sur les statistiques du genre, à savoir :

a) Un portail pour la diffusion de données de recensement dont le genre est l'une des quatre dimensions clefs (en cours de mise au point en collaboration avec Statistics South Africa);

b) Une base de données sur les statistiques du développement agricole et rural ;

c) Une base de données sur le secteur financier comprenant un module de statistiques du genre.

³L'IDISA a été mis en œuvre dans 26 pays (Afrique du Sud, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Éthiopie, Gambie, Ghana, Kenya, Madagascar, Malawi, Mali, Mozambique, Ouganda, République démocratique du Congo, Sénégal, Tanzanie, Togo, Tunisie et Zambie) dans le cadre des phases 1 et 2. La troisième phase de l'IDISA est en cours dans 10 pays (Afrique du Sud, Guinée, Libéria, Namibie, Niger, Rwanda, Seychelles, Sierra Leone, Swaziland et Zimbabwe).

51. ONU-Femmes, par l'intermédiaire de ses bureaux de pays, aide les États membres à créer des bases de données en tirant parti des statistiques du genre existantes ou nouvelles, telles que :

a) La cartographie des données statistiques sur la violence sexiste (intégrant le VIH) en Algérie, en Égypte, au Maroc et en Tunisie;

b) La cartographie de l'accès aux téléphones mobiles et de leur utilisation par les femmes et les filles au Maroc ;

c) La cartographie des indicateurs et des statistiques ventilées par sexe qui existent et qui sont relatifs à l'autonomisation des femmes, à l'égalité des sexes et au recensement des lacunes (Mozambique).

E. Plaidoyer et communication pour l'élaboration et l'exécution de programmes de statistiques du genre dans les États membres

Fiche d'évaluation sur le genre en Afrique de la Commission de l'Union africaine

52. En 2015, la Commission de l'Union africaine, appuyée par la CEA, a publié la première Fiche d'évaluation sur le genre en Afrique. Celle-ci est un outil simple, mais complet, dont l'objectif principal est de doter la Commission de l'Union africaine et ses États membres d'un outil de mise en œuvre, de suivi et de responsabilisation pour atteindre les objectifs clefs de l'Agenda 2063 en ce qui concerne le genre.

53. La Fiche d'évaluation de 2015 portait sur sept domaines ayant des effets multiplicateurs sur l'autonomisation des femmes, à savoir l'accès au crédit, la participation des femmes au parlement et au processus décisionnel, l'emploi, l'entrepreneuriat, l'accès à la terre, l'éducation et la santé. Les conclusions ont fait l'objet d'une publication en deux parties: d'une part, un document complet contenant une analyse détaillée des disparités entre les sexes et des messages et recommandations devant aider les États membres à faire face aux préoccupations liées aux inégalités entre les sexes et, d'autre part, un livret de taille A5, qui offre une représentation visuelle des progrès de chaque pays. La publication a été présentée au Sommet des chefs d'État et de gouvernement tenu à Johannesburg (Afrique du Sud) en 2015.

54. Comme suite à la décision de la Commission de l'Union africaine de publier régulièrement la Fiche d'évaluation, la CEA et la BAD, dans le cadre de leur partenariat stratégique, ont appuyé la Commission dans l'élaboration de la Fiche de 2016 qui a été consacrée aux « Droits des femmes » en écho à la proclamation par la CUA de 2016 « Année africaine des droits de l'homme », avec un accent particulier sur les droits des femmes. Les experts des trois institutions ont organisé plusieurs réunions et vidéoconférences sur la préparation et la conception de la Fiche d'évaluation sur le genre de 2016 et sur le nouveau cadre de l'Indicateur des inégalités entre les sexes en Afrique. Ils ont examiné des ensembles de données, recensé des lacunes dans les données, fait des propositions sur la façon d'obtenir la liste définitive des indicateurs de la Fiche d'évaluation et formulé des recommandations sur la voie à suivre. Ils ont également contribué à l'établissement d'un rapport.

55. L'objectif principal de cette édition de la Fiche d'évaluation a été d'aider les pays africains dans leurs efforts de protection des droits fondamentaux des femmes, en fournissant à ces pays une évaluation globale des progrès qu'ils ont accomplis.

III. Conclusion

56. Tout au long des cinq années de la mise en œuvre du plan d'action 2012-2016, le Programme africain de statistiques du genre a insufflé à la promotion de ces statistiques sur le continent l'élan qui lui faisait cruellement défaut et a permis de renforcer le dialogue et le partenariat entre les différentes parties prenantes. Pour autant, force est de reconnaître qu'en dépit de nombreuses activités exécutées au niveau régional, ces efforts ne se sont pas suffisamment traduits par une amélioration systématique de la production de statistiques ventilées par sexe au niveau des pays.

57. À la réunion du Groupe africain sur les statistiques du genre de 2015, les États membres ont fait part de difficultés persistantes dans la production de ces statistiques, dont le manque de coordination et de coopération entre les services nationaux de statistique et les ministères, l'absence d'appui et d'appréciation au plus haut niveau pour les statistiques du genre, ce qui s'est traduit par des coupes fréquentes dans les ressources et par le faible rang de priorité attribué à ces statistiques dans les plans d'activités des services nationaux de statistique.

58. Conformément à la recommandation adoptée lors de la réunion du Groupe, les prochaines mesures les plus importantes à prendre concernant le programme devraient être les suivantes : améliorer la coordination des activités et des efforts entre les membres du Groupe ; relever les défis découlant de l'adoption de nouveaux programmes de développement (Agenda 2063 et Programme de développement durable à l'horizon 2030) ; et mettre l'accent sur une méthode plus systématique de production et d'utilisation de statistiques du genre dans les pays. Il faudra apporter à ces efforts un appui technique (élaboration de manuels, création d'un pool d'experts et formation) et mobiliser un soutien politique au plus haut niveau.

59. Un nouveau plan d'action pour la période 2017-2021, comprenant les recommandations ci-dessus et les mesures permettant de relever les défis découlant de l'adoption de nouveaux programmes de développement (Agenda 2063 et Programme de développement durable à l'horizon 2030), est en cours d'élaboration et il sera communiqué aux membres du Programme africain de statistiques du genre pour qu'ils donnent leur avis.

IV. Questions à examiner

60. La Commission est invitée à :

a) Prendre acte des progrès accomplis par les membres du Programme africain de statistiques du genre en termes de développement des capacités et de sensibilisation dans les États membres quant à la production l'utilisation et la diffusion de statistiques du genre ;

b) Faire siennes les propositions formulées dans le rapport et à recommander leur exécution aux États membres, en particulier celles qui concernent :

- i) L'amélioration de la production de statistiques du genre au niveau national ;
- ii) L'amélioration de la coordination et de la coopération entre les services nationaux de statistique et leurs ministères de tutelle ;
- iii) Le besoin d'un appui de haut niveau pour les statistiques du genre ;
- iv) L'amélioration de la coordination des activités et des efforts entre membres du Programme africain de statistiques du genre ;
- v) L'élaboration du nouveau Plan d'action du Programme africain de statistiques du genre pour la période 2017-2021.